



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 2 Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA et Sylvie PELTA.
Messieurs Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU, Jean-Louis RAT, Pascal JACQUES et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Alex BOUTELET donne pouvoir à Monsieur Olivier KERBART ;
Madame Françoise LE VERGE donne pouvoir à Monsieur Dominique DAVARD

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 24 avril deux mil vingt-cinq a été adopté et signé en début de la séance par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Ordre du jour :

1° Mise en conformité de la Défense Incendie Rue de la Plaine :

Suite au dernier contrôle Défense Incendie, il apparaît que l'installation couvrant la zone artisanale Rue de la Plaine n'est plus conforme. Le cahier des charges de remise aux normes a été établi par les équipes EPN, avec le positionnement d'une bâche de 240 m³ en lieu et place des fossés existants; 3 devis ont été présentés aux élus, pour des montants variant de 23000 € à 33282,00 € HT, la différence relevant principalement de l'inclusion ou non d'une clôture.

Après échanges (à noter que la mise aux normes de la défense incendie est un préalable à l'installation d'une nouvelle entreprise sur la dernière parcelle inoccupée), les élus valident le principe d'une remise aux normes de la station dans les meilleurs délais, mais après renégociation des devis présentés. Des demandes de subventions seront réalisées auprès d'EPN et DETR.

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et valident le principe de remise aux normes du point défense incendie situé rue de la Plaine sur la base du devis présentant le meilleur rapport coût/prestation. Ils autorisent le Maire à signer les demandes de subventions.

2° Reprise du projet « Jeux dans la cour école maternelle » :

Dans sa session du 9 septembre 2024, le Conseil Municipal avait délibéré sur l'installation d'une nouvelle aire de jeux dans la cour de l'école maternelle, sous condition d'obtention de subventions du département. Le coût du projet était de 29447,84 € HT, sachant que le coût du démontage de la structure bétonnée actuelle

représente une part importante du coût. Le sujet est aujourd’hui remis à l’ordre du jour suite à la réponse négative d’aide financière du Département.

Un consensus entre les élus est rapidement trouvé, sur la base du maintien du projet initial, avec un financement plus important de la commune. Le fournisseur, l’entreprise Jullien de Pacy sur Eure, sera contacté pour réaliser les travaux dans les meilleurs délais (prévision dernier trimestre 2025).

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et valident le lancement des travaux d’installation d’une aire de jeux dans la cour de l’école maternelle, sur la base du cahier des charges initial. Ils autorisent le Maire à signer les demandes de subventions auprès d’EPN.

3° Projet de remplacement du tracteur-tondeuse :

Le tracteur-tondeuse utilisé depuis plusieurs décennies est tombé en panne au cours de la dernière semaine de mai. Les réparations sont trop importantes au regard de son état général de vétusté. Monsieur GRAND a donc prospecté différents fournisseurs pour trouver un modèle en adéquation avec la surface communale à traiter, qui s’élève désormais à plus de 10000 m².

Plusieurs devis sont présentés, le choix se porte sur le modèle Kubota ZD 1211 proposé par l’Entreprise LOXAGRI située à Evreux pour un montant de 19450 € HT.

A noter que la régularité de la tonte des espaces communaux pourra être altérée durant cette période transitoire avant la livraison du nouvel appareil.

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et valident l’achat de cet appareil et autorisent le Maire à signer les demandes de subventions auprès d’EPN.

4° Antenne de téléphonie mobile de la Briquetterie :

La commune loue actuellement le pylône de téléphonie mobile à deux opérateurs, pour un loyer total de 8000 € par an, avec un bail courant jusque 2028. L’un des opérateurs propose d’acheter la parcelle de 62 m² occupée par ce pylône, au prix de 30000 €. Monsieur KERBART, qui gère ce dossier, explique les différentes options qui s’offrent à la commune. Après échanges entre élus, ces derniers valident le principe d’une vente, mais à un prix renégocié et incluant l’entretien du chemin d’accès à la charge de l’acheteur ; ils chargent Monsieur KERBART de la conduite de ces négociations.

5° Evolution des tarifs du prestataire de restauration scolaire à partir de septembre 2025 :

Madame DULIZE explique l’avenant au contrat proposé par la Société Newrest ; il intègre une hausse de 2 % par rapport au contrat 2024.

Le maintien du prestataire et les modalités d’intégration de la hausse auprès des familles sont discutés.

Le principe du maintien du prestataire actuel et la fixation d’un nouveau tarif passant de 2,50 € le repas à 2,60 € est validé, en rappelant qu’il s’agit de repas à 5 composantes, dans le respect de la Loi Egalim, pour un prix restant très modéré.

Vote : 13 voix sur 14 votent et valident ce nouveau tarif de 2,60 € le repas. Monsieur Lionel BOLAND s’abstient.

6° Audit sur les salaires des Agents :

Un audit du paramétrage des cotisations sociales dans le logiciel de paie Berger-Levrault a mis en évidence plusieurs anomalies récurrentes, liées à des taux incorrects appliqués depuis plusieurs années, selon l’ancienneté et le statut des agents.

Sans remise en cause rétroactive, les corrections nécessaires seront intégrées à la paie de juin 2025. Les agents concernés seront reçus individuellement afin de leur présenter la situation.

Par ailleurs, Madame Sylvie Dubois se propose dorénavant de vérifier régulièrement la cohérence entre les bulletins de paie et les cotisations effectivement versées aux organismes sociaux. Cette mission sera inscrite dans le programme d'actions du Secrétariat, avec un contrôle annuel systématique du paramétrage de la paie.

7° Evolution du cadre d'emploi de la Commune et renouvellement du contrat de travail de la Secrétaire :

Nous avons obtenu l'accord du CDG sur la fermeture du poste de Cadre A Secrétaire de Mairie.

En contrepartie, l'ouverture d'un poste de Cadre B de la fonction publique intitulé Secrétaire Général de Mairie est proposée aux élus.

Le renouvellement du contrat CDD de Madame Pauline DESPLANQUES est proposé sur le niveau ci-dessus créé, pour une durée de 1 an (jusque juin 2026), sur la base du premier échelon du grade (IB 378 ; IM373).

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et valident ces 3 évolutions RH et autorisent le Maire à réaliser toutes les démarches ad-hoc.

8° Transfert de la compétence Petite Enfance à EPN :

Il s'agit ici de confirmer le vote du Conseil Communautaire du 25 avril 2025 (lui-même adossé à la loi du 18 décembre 2023), attribuant la gestion de la Petite Enfance (concerne les enfants de moins de 3 ans) à l'EPCI. Il s'agit en réalité de recenser, informer et accompagner les parents et futurs parents des offres d'accueil mises à leur disposition, et veiller à la qualité de celle-ci.

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et confirment cette délibération du Conseil Communautaire.

9° Arbitrage sur les propositions Zan de la Commune :

Il s'agit ici de statuer sur les cartographies ZAN (zéro Artificialisation Nette) présentées lors du séminaire EPN du 12 mars dernier. Le projet de délibération a été présenté aux élus, incluant 2 modifications par rapport à l'offre présentée, sur la base d'accord préalable avec les propriétaires concernés.

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et confirment cette délibération.

10° Audit de la Cour des Comptes Fonctionnement EPN :

Les élus ont pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, portant sur la gestion de la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie (EPN) pour la période 2019-2023. Ce document, formulant cinq recommandations, a été accompagné des réponses apportées par le Président Guy LEFRAND.

Plusieurs élus ont exprimé leurs préoccupations quant au plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'EPN, notamment au regard des capacités financières structurelles de l'agglomération. Ils relèvent un déséquilibre manifeste dans la répartition des investissements, jugés trop concentrés sur la ville-centre d'Évreux, au détriment des 73 autres communes membres.

Dans cette perspective, ces élus recommandent :

- de renforcer la concertation entre les communes rurales et périurbaines ;
- d'engager des échanges avec d'autres collectivités de strate comparable, afin de confronter les constats et les démarches envisagées ;
- de préparer une position commune en vue d'un dialogue constructif avec le Président de l'EPN.

11° Questions diverses :

A : Un « Jeune » du village a transmis un courrier à la Mairie suggérant l'installation de tables de ping-pong sur l'espace City-stade. Cette idée a reçu un accueil favorable des élus qui étudieront sa faisabilité et saluent cette initiative.

B : La Commune peut bénéficier du support de communication national pour participer aux Journées Nationale du Patrimoine, prévue du 19 au 21 Septembre 2025. Après un tour de table recensant les élus présents durant ce week-end, le choix se portant sur la visite de l'Eglise et du Four à Pain, le Maire contactera Monsieur le Curé afin de connaître d'éventuels offices déjà planifiés sur ce week-end, puis complètera le dossier de participation.

C : Un devis a été réalisé afin d'entretenir le dernier fossé inter-mares non traité depuis le début du mandat, situé entre la réserve d'eau rue de Garencières et le champ situé au-delà de la route. L'entreprise Bati-Béton réalisera ce travail de curage et d'inversion de la pente pour la somme de 3900 € HT (travaux d'entretien, pas de subvention prévue).

Vote : 100 % des élus représentés soit 12 voix votent et valident le lancement de cette opération. Monsieur Kerbart (y compris sa procuration), en contact avec cette société à titre privé, ne prend pas part au vote.

D : Le Président du FC Prey, M. Benoît Drouard, a adressé un courrier à la mairie afin de proposer l'acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien des deux terrains du stade municipal. Le coût estimé de l'équipement s'élève à environ 10 000 € TTC, avec un coût d'entretien annuel d'environ 450 €. Le club propose de réaffecter à ce projet sa subvention communale 2025, d'un montant de 1 500 €.

Le FC Prey met en avant plusieurs avantages : une meilleure réactivité dans la gestion des tontes selon le calendrier sportif, ainsi qu'un allégement de la charge de travail des agents techniques.

Bien que l'initiative soit pertinente, il est décidé de ne pas y donner suite à ce stade, dans l'attente de la mise en service du nouveau tracteur-tondeuse, validé au point 3 de ce Conseil.

Toutefois, le sujet sera retravaillé ultérieurement, en tenant compte :

- du retour d'expérience sur l'utilisation du nouveau matériel, notamment en termes de gain de temps,
- de la faisabilité technique et financière de l'acquisition d'un robot,
- et de la possibilité d'intégrer des financements complémentaires, notamment auprès du club ou d'organisations sportives (en plus des 1 500 € de subvention communale allouée au FC Prey), afin d'alléger la part restant à la charge de la commune.

E : L'association Bouge et Danse souhaite investir sa subvention communale annuelle de 1 500 € dans la préparation de son spectacle de fin d'année. Le Conseil municipal valide cette affectation pour l'exercice 2025.

Toutefois, en réponse à la demande formulée par la présidente de l'association, qui souhaite avoir la certitude de bénéficier à nouveau de cette subvention en 2026, le Conseil rappelle qu'il n'est pas en mesure de garantir son renouvellement. En effet, la décision relative à l'attribution des subventions relèvera de la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026.

Fin de la séance : 21h00